

DECIDE :

Article 1 De donner délégation à Madame Véronique **BARDISSA**, Directrice Adjointe chargée des Affaires Générales, de la Communication, de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Relations avec les Usagers du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien :

- pour signer tous documents, actes, pièces, certificats, attestations, correspondances courantes et bordereaux relevant de la Direction des Affaires Générales, de la Communication, de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Relations avec les Usagers,

A l'exception :

- ✓ des conventions de partenariat,
- ✓ des courriers, actes, pièces et documents à destination de la Haute Autorité de Santé, de l'Agence Régionale de Santé et de sa Délégation Territoriale, du Conseil Général et des élus.

Article 2 La signature de la Directrice Adjointe visée par la présente décision, y est annexée. Elle doit être précédée de la mention « *Pour le Directeur Claude PIZZO-FERRATO et par délégation* », suivie du grade, de la fonction et du nom du signataire.

Article 3 Le titulaire de cette délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de cette délégation ou de ses fonctions. Il est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 4 Cette délégation est assortie de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire du dernier Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses ou Décision Modificative approuvé,
- de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article 5 Cette délégation de signature sera communiquée, conformément à la réglementation, à la Délégation Territoriale des Vosges de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine, au Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien, à l'Agent Comptable du Trésor Public en poste à Neufchâteau et à toutes personnes auxquelles elle devra être opposée.

Article 6 Cette délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs départementaux.

Article 7 Cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur.

Fait à Neufchâteau, le 1^{er} septembre 2014

Le Directeur,



Glaude PIZZO-FERRATO

ANNEXE

Authentification de la signature

Prénom et Nom	Grade	Mention	Signature
Véronique BARDISSA	Directrice Adjointe	«pour le Directeur Claude PIZZO-FERRATO et par délégation, le Directrice Adjointe, chargée Des Affaires Générales, de la Communication, de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Relations avec les Usagers » Véronique BARDISSA	